



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} juin 2021, à 19h30 à huis-clos, par vidéoconférence, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**277, 5e avenue
Lot 1 956 616**

Nature et effets: Les demandeurs aimeraient obtenir la possibilité de subdiviser un terrain afin de permettre la construction d'une résidence sur le nouveau terrain d'une profondeur de 29,57 mètres alors que le règlement de lotissement exige 30,0 mètres.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'informations ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le service d'urbanisme d'ici le 1^{er} juin 2021 à 16h30.

Téléphone : 450 791-2455 poste 2230
Courriel : inspecteur@sainte-helenedebagot.com

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 12 mai 2021.

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière